



Mémoire – Budget du Québec 2026–2027

À l'attention de M. Eric Girard, ministre des Finances du Québec

Dans le cadre des consultations prébudgétaires

Responsable : Anne Elizabeth Lapointe, directrice générale

Le 13 février 2026

1. Présentation de la Maison Jean Lapointe

La Maison Jean Lapointe est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'améliorer la qualité de vie des personnes par le traitement, la prévention, le soutien et le partage des connaissances en matière de dépendances.

Fondée il y a plus de 40 ans par Jean Lapointe, elle a depuis traité plus de 40 000 personnes et rejoint plus d'un million de jeunes par ses activités de prévention. Ses interventions couvrent notamment l'alcool, les drogues, le jeu pathologique et l'hyperconnectivité.

Sa mission est d'offrir, partout au Québec, un soutien à toute personne vivant une problématique de dépendance ou à ses proches, ainsi que de contribuer à la prévention des dépendances auprès des jeunes.

La Maison Jean Lapointe peut compter sur une équipe de 80 personnes et de plus de 60 bénévoles. Elle accueille des personnes provenant de partout au Québec, incluant des personnes issues des Premières Nations.

Quelques chiffres

+ 1 300 000

Jeunes sensibilisés aux
risques liés aux
substances et
dépendances

+ 43 000

Personnes aidées au
traitement

95%

Taux de satisfaction
moyen des résidents au
traitement en 2024-2025¹

¹ Maison Jean Lapointe. (2025). *Rapport annuel 2024-2025*. https://maisonjeanlapointe.org/wp-content/uploads/2025/07/MJL_RAPPORT_V4_web_02.07.2025_2.pdf

2. Soutien financier non-récurrent - Déménagement

Après 40 ans dans le Vieux-Montréal, la Maison Jean Lapointe est prête à passer à la prochaine étape de son histoire en déménagement ses locaux dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Le nouveau bâtiment, qui se veut un hommage à l'œuvre de Jean Lapointe et à sa contribution à la société québécoise, devra être adapté afin d'accueillir non seulement les bureaux de la Maison Jean Lapointe, mais également les chambres et les espaces communs, dans le souhait d'en faire un véritable lieu de vie pour les résidents.

Le déménagement de la Maison Jean Lapointe s'inscrit dans une volonté d'élargir et de renforcer son offre de services, en cohérence avec plusieurs priorités gouvernementales, notamment la lutte à l'itinérance et la continuité des soins. L'augmentation de l'espace disponible dans le nouveau bâtiment permettra à l'organisme de jouer un rôle accru auprès de clientèles aux besoins complexes, dans une logique de complémentarité avec les services publics, à condition de bénéficier d'un appui gouvernemental ciblé.

À titre d'exemple concret de cette capacité d'agir, la Maison Jean Lapointe a lancé, au début du mois de décembre 2025, en partenariat avec la Maison du Père, un projet pilote visant la mise en place d'un continuum de soins pour des personnes en situation d'itinérance vivant avec des enjeux de dépendance. D'une durée d'un an, ce projet permettra d'accompagner 35 hommes, qui amorceront une thérapie à la Maison Jean Lapointe avant de poursuivre leur rétablissement dans un milieu d'hébergement stable et supervisé offert par la Maison du Père. Cette initiative illustre la capacité de l'organisme à déployer rapidement des solutions alignées sur les orientations gouvernementales. La Maison Jean Lapointe souhaite en évaluer les retombées, en assurer la pérennité et, à terme, tirer parti de son nouveau bâtiment pour étendre cette approche à d'autres clientèles, incluant les femmes en situation d'itinérance.

Dans ce contexte de transition vers de nouveaux espaces, la Maison Jean Lapointe souhaite bénéficier d'un **soutien financier non récurrent de 2 000 000\$ en 2026-2027** afin d'assurer la continuité et la pérennité des soins offerts, tout en poursuivant son travail de prévention à travers les écoles de la province.

3. Soutien financier – Traitement des dépendances

Les activités de prévention de la Maison Jean Lapointe sont en partie financées par le gouvernement du Québec. Les services de traitement, pour leur part, ne bénéficient pas du même soutien financier, malgré l'évolution des besoins populationnels et la complexification des problématiques de dépendances observées sur le terrain.

Crise des opioïdes

Une hausse du taux de mortalité attribuable aux intoxications aux opioïdes a été observée au Québec entre 2000 et 2015, selon l'Institut national de santé publique du Québec². Depuis, l'ensemble du pays est touché par une crise persistante des surdoses d'opioïdes, reconnue par le Gouvernement du Canada, qui exerce une pression croissante sur les services de santé et les organismes spécialisés en dépendance.

Dans ce contexte, la Maison Jean Lapointe souhaite explorer le développement d'une offre de traitement adaptée aux personnes vivant avec une dépendance aux opioïdes. Si un soutien financier dédié au traitement était accordé, l'organisme pourrait amorcer le déploiement d'une réponse structurée à cette réalité, notamment par la mise en place d'une offre médicale adaptée et de services de traitement arrimés aux besoins spécifiques de cette clientèle. Un tel appui permettrait de mieux répondre à ce besoin de santé publique, tout en contribuant à une prise en charge des personnes touchées.

Hausse des besoins en traitement du jeu pathologique

La demande pour les services de traitement du jeu pathologique est en augmentation constante. En 2024-2025, la Maison Jean Lapointe a accompagné 517 personnes en lien avec le jeu pathologique, dont 82 en traitement interne et 320 en traitement externe, comparativement à 469 personnes en 2023-2024³. Cette progression témoigne d'une hausse soutenue des besoins au sein de la population.

² Institut national de santé publique du Québec. (2017). *Décès attribuables aux intoxications par opioïdes au Québec, 2000 à 2012 : Mise à jour 2013-2016*. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2298>

³ Maison Jean Lapointe. (2024). *Rapport annuel 2023-2024*. https://maisonjeanlapointe.org/wp-content/uploads/2024/06/MJL_RA_Digital.pdf

Si un soutien financier additionnel était accordé pour le traitement du jeu pathologique, l'organisme serait en mesure d'augmenter sa capacité d'accueil et de prise en charge, afin d'accompagner un plus grand nombre de personnes nécessitant un traitement. Cet appui permettrait de répondre plus adéquatement à la demande croissante, de limiter les délais d'accès aux services et de prévenir l'aggravation des situations associées au jeu pathologique.

4. Sommaire des demandes

- a. Octroi d'un soutien financier non récurrent de 2 000 000 \$ en 2026-2027 afin d'accompagner la Maison Jean Lapointe dans sa transition vers de nouveaux espaces et d'assurer la continuité des soins et des activités de prévention.
- b. Reconnaissance du traitement des dépendances comme une priorité stratégique en santé et services sociaux, soutenue par un financement accru visant à renforcer durablement la capacité des organismes spécialisés.